

ENVIRONNEMENT

un procédé innovant pour les toitures végétalisées

*La jeune société girondine **Vertige®** a développé un nouveau dispositif de végétalisation de toitures en rouleaux, avec irrigation intégrée. Elle cible les industriels, les immeubles de bureaux et les grandes surfaces, mais écope aussi les particuliers.*



L'installation de la toiture végétalisée se fait couche par couche, simplement.

« **C'**EST une idée tellement simple que je me demande pourquoi personne n'y a pensé avant moi. » Stéphane Demguilhem exagère : l'idée qui a conduit cet habitué du monde des plantes d'ornement (il a créé les sociétés girondines Déco Flor : location de plantes, paysagisme d'intérieur ; et Les jardins de Déco Flor : paysagisme d'extérieur) à fonder Vertige® n'était pas si évidente que cela. D'un côté, la végétalisation des toitures, technique aussi vieille que l'humanité pour assurer l'isolation thermique des habitations, se développe en Europe du Nord, mais ne parvient pas à prendre pied au sud de la Loire, faute de pluies suffisantes.

SOCIAL

détaxation des heures supplémentaires : le casse-tête

Mesure emblématique de la campagne électorale, traduction pratique du « travailler plus pour gagner plus », la réforme des heures supplémentaires issue de la loi Tepas du 21 août 2007 passe mal. Un mois après son entrée en vigueur, les difficultés d'application se confirment.

ENVIRONNEMENT

un procédé innovant pour les toitures végétalisées

De l'autre, les procédés modernes de culture de gazon en rouleaux sont tout à fait fiables aujourd'hui

L'idée, alors, est double : utiliser la technique des rouleaux pour assurer une mise en place facile du dispositif végétal et y intégrer un système d'irrigation pour en permettre l'installation quelles que soient les conditions climatiques.

UN TAPIS VÉGÉTAL EN ROULEAUX

La société Vertige® voit le jour à Villenave d'Ornon en mai dernier, avec un investissement de départ de 115 000 euros⁽¹⁾.

Stéphane Demguilhem est accompagné dans l'aventure par Michel Chamoulaud, déjà inventeur du gazon en rouleaux, qui s'attache à la conception du tapis végétal à base de chanvre.

Matthieu Heurtaut, exploitant agricole, se charge de

la production de Sedum, une plante vivace très peu exigeante qui remplace avantageusement le gazon. « C'est une plante qui n'est pas invasive, indique Stéphane Demguilhem pas de racines profondes qui abîment l'immeuble et pas besoin de la tondre. »

Tout ce qu'il lui faut, c'est un peu d'eau. « Selon nos estimations, pour une superficie de 100 m², il faut de 3 à 5 m³ d'eau par an » Mais il précise « Je ne considère le système comme complet que dans la mesure où l'on installe en bas des gouttières, par exemple, des citernes pour recueillir l'eau de pluie, qu'on pourra renvoyer en haut. Là, ça donne une consommation d'eau égale à zéro »

UNDISPOSITIF TRÈS LÉGER

Si l'irrigation permet de développer la toiture végétalisée jusque dans le sud de l'Europe (voire au-delà, puisque des contacts se seraient noués au Maroc et en Tunisie), c'est surtout le principe des rouleaux (une couche de drainage, un tapis d'irrigation et le tapis végétal) qui séduit les professionnels.

« Avant, une toiture végétalisée signifiait faire venir des mètres cubes de terre, ou alors des caissettes imbriquées, mais c'est lourd, 70-80 kg/m², et s'il y a une fuite, c'est compliqué à enlever. Alors

que notre produit est très léger pas plus de 30 kg/m² à saturation d'eau, et qu'il est démontable aisément. »

Sa simplicité a déjà séduit quelques particuliers au Pyla, au Teich ainsi qu'à Bordeaux. Mais Stéphane Demguilhem espère surtout séduire les entreprises aux grandes surfaces de toitures « C'est bien sûr un produit écologique, mais nous mettons d'abord en avant les avantages économiques (voir

par ailleurs) pour les magasins de type centres commerciaux, ou les bureaux »

Au salon Batimat qui se déroulait ces derniers jours à Paris, la petite société a d'ailleurs suscité l'intérêt des professionnels de la couverture. Et ce n'est qu'un début.

Vincent TRIDON

1. Pour plus de renseignements, voir le site internet de la société : <http://www.vertige.eu> ou contacter le 05 56 75 97 83



Le directeur de Vertige®, Stéphane Demguilhem (à droite), le directeur commercial, Pierre Bernier et deux plants de Sedum.

Les avantages d'une toiture végétalisée

Un tapis végétal au sommet d'un bâtiment est d'abord une couche supplémentaire d'isolation thermique. En hiver, où 30% des pertes de chaleur passent par le toit, un tel dispositif permet d'économiser de l'ordre de 2 litres de fioul par mètre carré et par an (soit 200 litres par an pour une surface de 100m²). En été, c'est une économie de 10% à 30% qui peut être réalisée sur la facture de climatisation grâce au mécanisme de l'évapotranspiration des plantes qui fait naturellement baisser la température sous le toit.

En outre, le végétal forme une barrière contre les intempéries et les rayons UV du soleil qui accélèrent le vieillissement des goudrons et autres systèmes d'étanchéité.

Enfin, il y a bien sûr l'aspect écologique : les plantes absorbent une partie des gaz et particules et contribuent à réduire la pollution de l'air.

Un procédé innovant pour les toitures végétalisées

La jeune société girondine Vertige® a développé un nouveau dispositif de végétalisation de toitures en rouleaux, avec irrigation intégrée. Elle cible les industriels, les immeubles de bureaux et les grandes surfaces, mais équipe aussi les particuliers.

«C'est une idée tellement simple que je me demande pourquoi personne n'y a pensé avant moi.» Stéphane Demguilhem exagère : l'idée qui a conduit cet habitué du monde des plantes d'ornement (il a créé les sociétés girondines Déco Flor : location de plantes, paysagisme d'intérieur ; et Les jardins de Déco Flor : paysagisme d'extérieur) à fonder Vertige® n'était pas si évidente que cela. D'un côté, la végétalisation des toitures, technique aussi vieille que l'humanité pour assurer l'isolation thermique des habitations, se développe en Europe du Nord, mais ne parvient pas à prendre pied au sud de la Loire, faute de pluies suffisantes.

De l'autre, les procédés modernes de culture de gazon en rouleaux sont tout à fait fiables aujourd'hui.

L'idée, alors, est double : utiliser la technique des rouleaux pour assurer une mise en place facile du dispositif végétal et y intégrer un système d'irrigation pour en permettre l'installation quelles que soient les conditions climatiques.

Un tapis végétal en rouleaux

La société Vertige® voit le jour à Villenave d'Ornon en mai dernier, avec un investissement de départ de 115 000 euros(1).

Stéphane Demguilhem est accompagné dans l'aventure par Michel Chamoulaud, déjà inventeur du gazon en rouleaux, qui s'attache à la conception du tapis végétal à base de chanvre.

Matthieu Heurtaut, exploitant agricole, se charge de la production de Sedum, une plante vivace très peu exigeante qui remplace avantageusement le gazon.

«C'est une plante qui n'est pas invasive, indique Stéphane Demguilhem : pas de racines profondes qui abîment l'immeuble et pas besoin de la tondre.»

Tout ce qu'il lui faut, c'est un peu d'eau. «Selon nos estimations, pour une superficie de 100 m², il faut de 3 à 5 m³ d'eau par an.» Mais il précise : «Je ne considère le système comme complet que dans la mesure où l'on installe en bas des gouttières, par exemple, des citernes pour recueillir l'eau de pluie, qu'on pourra renvoyer en haut. Là, ça donne une consommation d'eau égale à zéro.»

Un dispositif très léger

Si l'irrigation permet de développer la toiture végétalisée jusque dans le sud de l'Europe (voire au-delà, puisque des contacts se seraient noués au Maroc et en Tunisie), c'est surtout le principe des rouleaux (une couche de drainage, un tapis d'irrigation et le tapis végétal) qui séduit les professionnels.

«Avant, une toiture végétalisée signifiait faire venir des mètres cubes de terre, ou alors des caissettes imbriquées, mais c'est lourd, 70-80 kg/m², et s'il y a une fuite, c'est compliqué à enlever. Alors que notre produit est très léger : pas plus de 30 kg/m² à saturation d'eau, et qu'il est démontable aisément.»

Sa simplicité a déjà séduit quelques particuliers au Pyla, au Teich ainsi qu'à Bordeaux. Mais Stéphane Demguilhem espère surtout séduire les entreprises aux grandes surfaces de toitures. «C'est bien sûr un produit écologique, mais nous mettons d'abord en avant les avantages économiques (voir par ailleurs) pour les magasins de type centres commerciaux, ou les bureaux.»

Au salon Batimat qui se déroulait ces derniers jours à Paris, la petite société a d'ailleurs suscité l'intérêt des professionnels de la couverture. Et ce n'est qu'un début. Vincent TRIDON



Les avantages d'une toiture végétalisée

Un tapis végétal au sommet d'un bâtiment est d'abord une couche supplémentaire d'isolation thermique. En hiver, où 30% des pertes de chaleur passent par le toit, un tel dispositif permet d'économiser de l'ordre de 2 litres de fioul par mètre carré et par an (soit 200 litres par an pour une surface de 100m²). En

été, c'est une économie de 10% à 30% qui peut être réalisée sur la facture de climatisation grâce au mécanisme de l'évapotranspiration des plantes qui fait naturellement baisser la température sous le toit. En outre, le végétal forme une barrière contre les intempéries et les rayons UV du soleil qui accélèrent le vieillissement des goudrons et autres systèmes d'étanchéité. Enfin, il y a bien sûr l'aspect écologique : les plantes absorbent une partie des gaz et particules et contribuent à réduire la pollution de l'air.

1- Pour plus de renseignements, voir le site internet de la société : <http://www.vert-tige.eu>, ou contacter le 05.56.75.97.83.

Légende photo : L'installation de la toiture végétalisée se fait couche par couche, simplement.